Guinée: trois responsables du Front national pour la défense de la constitution relaxés



En Guinée, trois responsables du Front national pour la défense de la constitution (FNDC), front créé en 2019 pour s'opposer au projet de troisième mandat de l'ex-président Alpha Condé, ont été relaxés ce 13 juin 2023 par un tribunal de Conakry. Ils étaient poursuivis pour complicité de provocation à un attroupement armé et de complicité de destruction de biens publics et privés.

En Guinée, les trois responsables du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), Ibrahima Diallo, Foniké Mengué et Saïkou Yaya Barry, qui ont été arrêtés en juillet 2022 et ont passé près de 9 mois en détention préventive avant d'être libérés en mai 2023 ont été relaxés ce 13 juin 2023 par le tribunal correctionnel de Dixinn à Conakry.

C'est ainsi un ouf de soulagement pour les responsables du FNDC poursuivis pour complicité de provocation à un attroupement armé et de complicité de destruction de biens publics et privés.

La justice a finalement estimé que le délit de provocation à un attroupement armé était non constitué et qu'ils ne pouvaient pas être condamnés pour destruction de biens publics et privés. Le juge a donc renvoyé le ministère public et l'agent judiciaire de l'État à mieux se

pourvoir.

Lors du jugement la semaine dernière, le procureur avait requis 2 ans de prison assortis de sursis et de 2 millions de francs guinéens, environ 220€ d’amende contre chacun des prévenus.

Le 28 juillet 2022, les responsables du FNDC avaient appelé à une manifestation pacifique qui avait dégénéré en affrontement dans plusieurs quartiers de Conakry.